

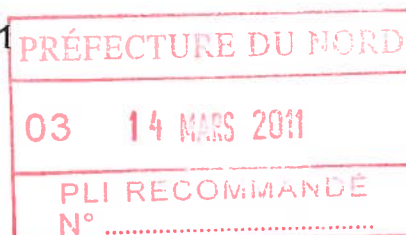
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p style="text-align: center;">du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
---	--

Comité syndical du 3 février 2011

Délibération n°2-2011

Objet : BUDGET PRIMITIF 2011



Le jeudi trois février deux mille onze à seize heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Vice-président.

Titulaires présents :

MM. BAERT, BAILLOT, BOCQUET, BOUREL, CAUDRON, DAVOINE, DEBREU, DELEBARRE, DURAND, ELEGEEST, HENNO, JANSSENS, LEFEBVRE, MERTEN, MUTEZ, SEGARD, TIR, DEHAIS, GRAS, DESMAZIERES, DESPREZ, FOUTRY et RUANT

Suppléants votants :

Mme RUSQUART pour Mme AUBRY, M. DUQUENNE pour M. DUSAUSOY, M. PLUSS pour M. GAUTHIER, M. CHARLET pour M. PAURON, M. HAYART pour Mme SCHARLY, M. HUCHETTE pour M. WOLFCARIUS, M. MELON pour M. MONNET

Secrétaire de séance : Luc FOUTRY

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : 26 janvier 2011

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 10 février 2011

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Comme cela a été indiqué lors du Débat d'orientations budgétaires dans notre séance du 6 décembre 2010, le budget primitif doit prendre en compte le coût des travaux de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur approuvé le 6 décembre 2002, ainsi que la décision prise par délibération n°15-2008 du 27 novembre 2008 sur l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale.

C'est ainsi que les recettes seront constituées par les contributions des membres du Syndicat mixte qui passeront de 0,75 € à 1,30 € par habitant, pour un montant de **1.558.599,90 €** venant équilibrer celui des dépenses s'élevant à la même somme.

Le calcul de la participation des membres a été effectué sur base des nouveaux chiffres de la population légale pour 2008, publiés le 1^{er} janvier 2011.

DEPENSES

Article	Libellé	BP 2010 (€)	PROPOSITION 2011 (€)
011	Charges à caractère général	4 544,25	660 100,00
6064	Fournitures Administratives	1 000,00	200,00
6226	Honoraires	2 444,25	657 800,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	
6237	Publications	100,00	2 100,00
022	Dépenses imprévues		
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 500,00	5 499,90
6411	Rémunération du personnel	5 500,00	5 499,90
67	Charges exceptionnelles	890 000,00	973 000,00
6744	Subvention à un organisme privé	890 000,00	973 000,00
022	Dépenses imprévues		
	Total des Opérations Réelles	900 044,25	1 638 599,90
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	900 044,25	1 638 599,90

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

RECETTES

Article	Libellé	BP en 2010 (€)	PROPOSITION 2011 (€)
74	Dotations Subventions Participations	900 044,25	1 638 599,90
74718	Etat Dotation Globale de Décentralisation		80 000,00
74741	Participation des Communes	1 797,00	3 218,80
74751	Participation des groupements des collectivités	898 247,25	1 555 381,10
	Total des Opérations Réelles	900 044,25	1 638 599,90
002	Résultat de fonctionnement reporté		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	900 044,25	1 638 599,90

Je vous propose de voter le budget :

- par nature, comme le permet l'article L.2312-3 du Code général des collectivités territoriales
- par chapitre
- et en arrêtant les dépenses et les recettes à la somme de 1 638 599,90 €.

Le budget primitif 2011 a été adopté à l'unanimité par les membres du Comité syndical.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole